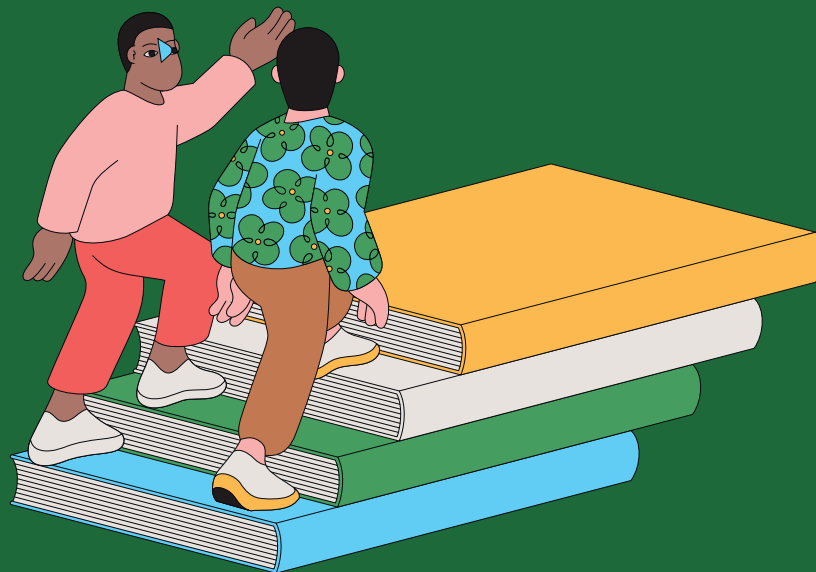




Contrat collectif de santé obligatoire pour les agents

MGEN vous accompagne en 4 étapes



1^{ère} étape

Comprendre sa nouvelle couverture santé

Un premier courriel vous sera envoyé sur votre **adresse de messagerie professionnelle** pour vous expliquer les grandes étapes à venir, vous donner accès à une page d'information **et répondre à vos principales questions**.



2^{ème} étape

Réaliser son affiliation ou sa demande de dispense

Vous recevrez un deuxième courriel vous permettant d'accéder à votre parcours digital d'affiliation pour :

- gérer votre couverture santé,
- ajouter/modifier vos bénéficiaires et/ou votre garantie optionnelle,
- demander une dispense.

Important : vous avez 21 jours pour finaliser votre parcours digital d'affiliation santé ou demander une dispense. Passé ce délai, vous serez affilié d'office au contrat collectif de santé obligatoire, sans bénéficiaires ni garantie optionnelle.



3^{ème} étape

Recevoir sa carte de tiers payant

Au printemps 2026, vous recevrez votre carte de tiers payant, indispensable pour bénéficier de l'avance de frais chez les professionnels de santé pratiquant le tiers payant.



4^{ème} étape

Prendre en main son Espace personnel sécurisé

Vous pourrez à tout moment vous connecter à votre Espace personnel sécurisé pour :

- modifier vos choix de bénéficiaires et/ou de garantie optionnelle,
- mettre à jour vos informations,
- consulter vos garanties, services et réseaux de soins,
- obtenir de l'aide,
- suivre votre contrat.

Important : la première prise de contact par MGEN se fera par courriel sur votre messagerie professionnelle. Ce message **est déterminant** car il vous permettra de réaliser votre parcours digital individualisé d'affiliation.